

PNUD-OMD

Un pari tenu

Le dessein principal de l'atelier régional sur la justice, les droits de l'Homme et la citoyenneté qui s'est tenu à Atar du 11 au 12 septembre courant, consistait à donner la parole à tout le monde. Ce qui représente un pari largement honoré par les organisateurs. Tous les participants, issus d'horizons divers des différentes franges de la société Mauritanienne (administration publique, partis politiques, ONG...) se sont exprimés en faisant part de leur vision des choses. Des débats passionnés mais francs, responsables et sereins, voilà l'ambiance qui a régné tout au long de cet atelier. La sensibilité des sujets abordés et leur complexité, s'ils ont suscité certaine ferveur avant comme balise les objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

La deuxième journée qui a débouché sur la clôture des travaux avait débuté par la restitution des rapports des trois groupes thématiques. Ces rapports contiennent les suggestions et recommandations des participants formulées à la suite d'intenses discussions. Ainsi, en ce qui concerne la justice, il a été proposé, entre autres comme recommandations, la spécialisation des magistrats, la promotion de la femme aux postes de responsabilité, le respect de la déontologie,

l'unification du barreau et la restructuration des administrations pénitentiaires. Pour la citoyenneté, les suggestions retenues ont tourné autour de la nécessité de cultiver les valeurs citoyennes, la consultation et l'association des citoyens à tous les niveaux, impliquer l'école et les organisations de la société civile dans la vulgarisation de la notion de citoyen au sein des populations. Quant aux droits de l'Homme, le groupe avait convenu, au départ pour éviter l'impasse et, sans doute, pour dépassionner le thème, de le placer dans le cadre de la réalisation des OMD. Ce qui a débouché sur les recommandations suivantes : l'amélioration de l'accès à la santé, faciliter l'accès à la propriété privée notamment à la femme, le droit à l'information et à la liberté d'association.

Courroie de transmission

Pour Cécile Molinier Représentante Résidente du PNUD, ces recommandations viennent des élus locaux et autres organisations de la société civile de terrain ce qui leur donne un important gage de crédibilité. Maintenant, dit-elle, elles seront transmises au plus hautes autorités pour qu'elles les analyse et les intègre dans les plans et programmes comme le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté, le Programme National de Bonne Gouvernance ou le Plan National d'Action pour la Promotion et la Protection des Droits de l'Homme en Mauritanie. Mais elle considère aussi qu'il est du ressort des orga-

nisations de la société civile de jouer le rôle de relais afin de porter davantage le débat au niveau des populations dans les communes.

Dans les coulisses

* La première chose qui frappe dans cet atelier est l'esprit de tolérance qui a prévalu tout au long de l'atelier entre les participants. De bords extrêmes, cela ne les a pas empêché de se témoigner de respect mutuel et même de sentiments d'affection. Cette qualité explique que nos hommes politiques malgré les divergences qui peuvent les opposer, ont toujours en point de mire l'intérêt national. Voilà un atout rassurant quant à la préservation de la paix civile.

- Mme Aissata Kane qui s'est illustrée par ses brillantes interventions avait demandé sur le ton d'une boutade à ce qu'on ne prenne pas la révolution française comme référence puisqu'en ces temps-là le droit de vote était réservé à quelques privilégiés comme les membres du clergé ou de la noblesse et qu'en tout cas les femmes en étaient privées. Donc le seul modèle digne d'inspiration est celui de l'islam.

- Le groupe chargé des droits de l'homme a mis plus d'une heure de temps à s'opposer de façon houleuse sur le terme " libéralisation des ondes

Son président le professeur Cheikh Saad Bouh Camara avait soutenu avec véhémence le maintien de cette expression qui à ses yeux représentait un concept international sur lequel l'unanimité a été faite comme faisant partie des critères de démocratie et des droits de l'homme. Face à lui l'un des rapporteurs soutenu par le député d'Atar Sidi Mohamed Duld Dumar tenait à ce que cette terminologie disparaisse du chapitre des recommandations. Finalement après les interventions et conciliabules, le terme a disparu laissant la place à celui de " pluralisme des médias

ENVOYÉ SPÉCIAL BA YOUSSEUF